

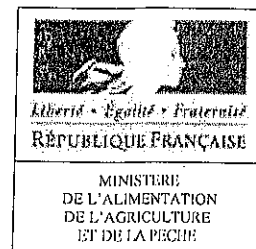
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf: 9800096AMRV15005



COMERCIAL QUIMICA MASSO SA  
VILADOMAT 321, 5°  
08029 BARCELONA - ESPAGNE  
ESPAGNE

Paris, le 21 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation identique selon la procédure de revente, concernant le produit :

N° Intrans : 2150195 - ANTICOCHENILLES BIO MASSO AMM n° 2150100

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux~~

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

**Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 2150195 Nom commercial : **ANTICOCHENILLES BIO MASSO**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2150100

Date prévisionnelle de renouvellement : 2020

Firme détentrice : COMERCIAL QUIMICA MASSO SA

Type commercial : Revente

Vu l'avis de l'Anses n°2015-0488 du 26 mars 2015

L'autorisation de mise sur le marché de la préparation ANTICOCHENILLES BIO MASSO est accordée.

**Dénomination de l'intrant**

**ANTICOCHENILLES BIO MASSO**

Nom du produit de référence : CATANE

**Teneur garantie en matière active**

800 G/L Huile minerale paraffinique

**Mention**

Autorisé Emploi autorisé dans les jardins

**Classement**

Phr. Risque	SSCL	SANS CLASSEMENT
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par déléation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

21 MAI 2015

Liste des usages rattachés

---

USAGE 12553145 - Pêcher\*Trt Part.Aer.\*Stad. Hivern. Ravageurs  
Dose d'emploi 2,5 L/HL  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

---

USAGE 12603123 - Pommier\*Trt Part.Aer.\*Stad. Hivern. Ravageurs  
Dose d'emploi 2,5 L/HL  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

---

USAGE 12653123 - Prunier\*Trt Part.Aer.\*Stad. Hivern. Ravageurs  
Dose d'emploi 2,5 L/HL  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

---

USAGE 12203118 - Cerisier\*Trt Part.Aer.\*Stad. Hivern. Ravageurs  
Dose d'emploi 2,5 L/HL  
Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHÉ

---

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur général  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

21 MAI 2015